ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 117004

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mise en application de la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information adoptée par le Parlement le 1er août 2006. Ce texte vient réformer le droit d'auteur dans des domaines très différents. Dans sa décision du 27 juillet 2006, le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel des dispositions, mais a aussi émis plusieurs réserves d'interprétation et a censuré plusieurs dispositions de cette loi comme le système de sanctions graduées pour l'échange de fichiers protégés. En conséquence, il souhaiterait savoir dans quelles mesures ce texte entrera en application.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117004
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 959